

CONFÉRENCE 2013 DES TRAVAILLEURS DES SERVICES SOCIAUX

DERNIER APPEL



Ceci est le dernier appel en vue de la Conférence 2013 des travailleurs des services sociaux, laquelle aura lieu du jeudi 21 mars au dimanche 24 mars à Toronto.

PRENEZ NOTE QUE LA DATE LIMITE POUR LA RÉSERVATIONS DES CHAMBRES D'HÔTEL EST LE 26 FÉVRIER

(Les chambres seront libérées après le 26 février)

Il est important de prendre contact avec Christina ou Nora à WE Travel 1-888-676-7747 le plus rapidement possible

Le secteur est confronté à d'importants défis, notamment en raison des budgets d'austérité qui sont adoptés par tous les échelons de gouvernement et qui mènent à des compressions dans les services et les programmes et des attaques contre les emplois, les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail. Le thème de la conférence 2013 est « Révolution pour les droits et les services sociaux », parce que nous savons qu'il faudra mettre sur pied des campagnes de riposte à très grande échelle pour défendre les droits des syndiqués et les services sociaux que nos membres assurent auprès des collectivités de partout en Ontario. Les orateurs invités et les ateliers vous permettront d'acquérir des stratégies d'organisation et de développer des outils conçus pour aider les délégués à susciter l'engagement de leurs membres au sein du syndicat et à élaborer des campagnes efficaces de défense des services sociaux.

La trousse d'inscription en français et en anglais est disponible sur www.cupe.on.ca

L'ordre du jour de la conférence est le suivant :

*Prenez note que des changements de dernière minute peuvent encore être apportés à l'ordre du jour

Jeudi 21 mars

17 h 30 – 19 h

Inscription

18 h

Orientation des nouveaux délégués

19 h

Plénière d'ouverture

Fred Hahn, Président du SCFP Ontario

Orateurs de la plénière d'ouverture :

Anna Willats, basée à Toronto, elle est une militante de la justice sociale, une organisatrice et une éducatrice depuis plus de 30 ans. Comme professeur et coordonnatrice de projet au Collège George Brown, elle aide à la préparation à l'emploi dans divers secteurs de femmes et de gens trans. Elle a travaillé à diverses initiatives de développement et d'engagement communautaire et plus récemment, au développement des compétences et du leadership de membres/participants de membres du personnel et de dirigeants à différentes haltes-accueil de la région de Toronto. Anna parlera des façons de résister aux attaques lancées contre les services et les syndicats, notamment en faisant cause commune avec les usagers des services. Elle parlera aussi de stratégies pour vaincre l'épuisement professionnel.

Archana Rampure est la Directrice de l'action politique au SCFP. Elle parlera de la menace des lois de Droit au travail en Ontario, du pouvoir de la mobilisation des membres et de l'action politique.

21 h

Rencontre sociale – Faites la connaissance d'autres militants !

Vendredi 22 mars

8 h – 9 h

Inscription

8 h

Orientation des nouveaux délégués

9 h – 12 h (midi)

Table de discussion

Le matin, table d'experts permettant aux organisateurs de partager des stratégies visant l'élaboration de campagnes efficaces avec :

Maureen O'Reilly Présidente de la section locale 4948 du Syndicat des travailleurs des bibliothèques publiques, une section locale qui représente environ 2 300 membres travaillant dans 98 bibliothèques publiques de la région de Toronto. En 2011-2012 Maureen a mené son syndicat dans une campagne publique réussie pour la défense des services des bibliothèques publiques et dans une grève de 10 jours déclenchée afin de défendre des niveaux de dotation de personnel adéquats dans les bibliothèques publiques de Toronto. Maureen parlera des rouages de l'élaboration d'un plan stratégique de négociation et d'une campagne de défense des services.

Jennifer Huang est une organisatrice et une éducatrice au Conseil du travail de la région de Toronto et York où elle travaille à la création d'un réseau de membres et de militants syndicaux chinois. Elle contribue aussi à diverses campagnes comme les campagnes de défense des droits, les campagnes sur le transport en commun, etc. Comme enseignante au primaire elle a aussi travaillé avec des sections locales du secteur de l'éducation aux niveaux primaire et secondaire, campagnes destinées à élaborer des programmes d'études pour les élèves et du matériel d'orientation pour les membres de syndicats du secteur de l'éducation. Aujourd'hui, Jennifer partagera ses stratégies d'organisation destinées au développement d'une conscience et d'une fierté syndicale chez les membres.

Liisa Schofield est une organisatrice à temps plein élue à la Coalition ontarienne contre la pauvreté (OCAP) et elle est active dans la campagne Raise the Rates (Haussons les taux) qui veut faire hausser les prestations d'aide sociale en Ontario. Lisa a grandi à Toronto et Oshawa auprès d'une mère célibataire prestataire de l'aide sociale. Elle était ado lors des compressions de Mike Harris dans l'aide sociale au cours des années 95 et elle considère cette période comme un moment déterminant de son parcours de militante. Elle est aussi réalisatrice de films documentaires. Liisa partagera ses stratégies d'organisation pour la mise sur pied de campagnes syndicat-communauté efficaces.

Andrea Madden est troisième Vice-présidente du Conseil exécutif au SCFP Ontario et membre du secteur de l'aide à l'enfance. Andrea parlera de la façon dont les sections locales peuvent mener des actions destinées à attirer l'attention sur les compressions dans le financement et les services et elle fera part de son expérience d'organisation d'actions dans le cadre de la campagne sur le budget provincial de l'an dernier.

12 h (midi) – 13 h 30
13 h 30 – 16 h 30

Dîner
Atelier : Compétences de militant en vue de la mobilisation des membres, campagnes de négociation, action politique et campagnes de défense des services.

17 h 30
5:30pm- 6:30 p.m.

Caucus sur l'égalité
Discussion autour de la table de cuisine sur les services de garde – Vous pensez que les services de garde ne sont que votre problème ? Pensez-y encore ! Joignez-vous aux militants des services de garde dans le cadre d'une discussion dirigée sur les défis liés à l'accessibilité des services de garde et apprenez ce que nous pouvez y faire.

19 h. Projection du film "We Are Wisconsin" – un documentaire émouvant et inspirant sur une révolte de travailleurs du Wisconsin qui sont demeurés devant le Capitole de l'état pendant 26 jours en février et mars 2011, alors que le gouverneur républicain de l'état menaçait d'éliminer tous les droits des travailleurs.

Prenez note que nous travaillons actuellement à la confirmation de la présence de l'un des militants de la confrontation du Wisconsin à cet événement du vendredi soir, pour une discussion transfrontalière sur l'expérience du Wisconsin. Ce sera une excellente occasion de lancer une organisation destinée à nous assurer d'être prêts à infliger la défaite à toute tentative d'attaque contre les droits des travailleurs ontariens.

*Pour vous inscrire, consultez la trousse d'inscription sur www.cupe.on.ca

Samedi 23 mars

9 h 30 – 17 h
20 h

*Journée des juridictions et élections
Danse de solidarité et encan silencieux

*Les juridictions sont : Services de garde, Sociétés d'aide à l'enfance, Agences communautaires, Services sociaux municipaux et CSPAAT et Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Les sessions de la journée des juridictions laisseront place à des discussions sur les principaux défis auxquels sont confrontés chacun des sous-secteurs, incluant les restructurations gouvernementales, la privatisation, les compressions dans les services et les attaques lancées aux tables de négociation. Il y sera aussi question de planification d'actions en vue de la négociation coordonnée, d'organisation de membres de création de réseaux dans l'ensemble de la province et d'action politique.

Dimanche 24 mars

9 h 30 – 13 h

Plénière de fermeture

Candace Rennick, Secrétaire-trésorière du
SCFP Ontario

*Sid Ryan, Président de la Fédération du
travail de l'Ontario (à confirmer).

Nous vous demandons de faire un don lors de l'encan silencieux afin de contribuer à la levée de fonds en faveur de la Coalition ontarienne contre la pauvreté !

Chaque année lors de la Conférence des travailleurs des services sociaux du SCFP Ontario, une levée de fonds est organisée au profit d'une agence de services sociaux sans but lucratif de la ville hôte. Au cours des dernières années, le SCFP Ontario a travaillé en étroite collaboration avec la Coalition ontarienne contre la pauvreté dans le cadre d'une campagne destinée à faire augmenter les prestations d'aide sociale et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. À la fin décembre, le gouvernement ontarien a annoncé son intention de restaurer les 42 millions de financement qu'il entendait retirer dans la foulée de l'élimination de la prestation pour

l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité. Il s'agissait du résultat direct d'une puissante mobilisation syndicat-communauté. Nous organisons un encan silencieux et nous vous demandons votre participation sous la forme d'items à mettre aux enchères, comme de l'artisanat ou des certificats cadeau ayant cours n'importe où en Ontario. Tous les profits de cet encan silencieux seront versés à l'OCAP. Pour en savoir plus et pour organiser votre contribution à l'encan silencieux, faites parvenir un courriel à sdeclerck@cupe.ca .

Votre soutien à cet encan silencieux est des plus apprécié et nous sommes impatients de vous voir à la conférence !

SD/us

sepb491

G:\Reps\kjohnson\clerical\2013 Social Service Sector\SSWCC Conference 2013\Final Call\Final Call ltr with logo-Feb 13.doc

ONTARIO REGIONAL OFFICE

80 Commerce Valley Drive East, Markham, Ontario L3T 0B2, (905) 739-3999, Fax: (905) 739-4001 cupe.ca scfp.ca

Destinataires : Tous les Présidents de section locale des services sociaux, Secrétaires de séance, Présidents d'unités et conseillers syndicaux affectés à ce secteur

Expéditeurs : Sarah Declerck, Coordonnatrice par intérim des services sociaux - Ontario
Carrie Lynn Poole-Cotnam, Présidente du CCTSS

Objet : Conférence 2013 des services sociaux – Deuxième appel

Date : 23 janvier 2013

La conférence 2013 des travailleurs des services sociaux qui aura lieu à Toronto commencera le mardi 21 mars en soirée et se poursuivra jusqu'au dimanche 24 mars à 13 h.

Les compressions au financement ont provoqué une diminution des services sociaux, une baisse de la qualité des services, un allongement des listes d'attente et des licenciements. Le dépôt d'une loi s'en prenant à notre droit à la libre négociation collective et la menace d'autres lois antisyndicales constituent d'importants défis pour notre syndicat. Notre objectif pour cette conférence est de fournir aux militants du secteur les arguments politiques, les compétences et les stratégies nécessaires pour mobiliser nos membres afin qu'ils soient en mesure de résister aux attaques contre les syndicats et les services que nous assurons.

Inscription

Vous trouverez, joint à la présente, le deuxième appel en vue de la Conférence 2013 des travailleurs des services sociaux qui inclut l'information sur les déplacements et les réservations d'hôtel et le formulaire d'inscription à la conférence. Vous y trouverez aussi le formulaire d'inscription pour le service de garde sur place, le formulaire de demande de subvention pour soins à un membre de la famille ou une personne dépendante, le formulaire d'accessibilité à l'intention des personnes ayant besoin d'aide et la demande de soutien aux sections locales qui se qualifient pour obtenir de l'aide afin de pouvoir envoyer une délégation à la conférence.

Dates limites

- Les demandes de service de garde sur place doivent être reçues avant le **26 février 2013**.
- Afin de garantir le tarif SCFP, les réservations d'hôtel doivent être faites avant le **26 février 2013**.

PAUL MOIST – National President / Président national **CHARLES FLEURY** – National Secretary-Treasurer / Secrétaire-trésorier national

TOM GRAHAM – FRED HAHN – DANIEL LÉGÈRE – LUCIE LEVASSEUR – BARRY O'NEILL – General Vice-Presidents / Vice-présidents généraux



- Les demandes de soutien liées à l'accessibilité et/ou aux besoins d'accommodements, comme l'interprétation en langage ASL, le sous-titrage en temps réel et la traduction en français doivent être indiquées sur le formulaire joint à la présente. Ces demandes doivent être reçues avant le **26 février 2013**.
- Les sections locales peuvent être admissibles à recevoir de l'aide pour participer à la conférence sur la base de leur taille (moins de 100 membres) et de leur situation géographique (du nord ou à plus de 500 kilomètres de la conférence). Il peut aussi s'agir de nouvelles sections locales engagées dans la négociation de leur première convention collective ou encore de sections locales qui ont été en grève ou en lock-out au cours de l'année qui a précédé la conférence. Ces demandes dont le formulaire est joint à la demande de soutien à une section locale doivent être reçues avant le **26 février 2013**.

Réunion de négociation coordonnée des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

La prochaine réunion provinciale de négociation coordonnée du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle aura lieu à l'automne 2013 en préparation à la prochaine ronde de négociation coordonnée. Une majorité de conventions collectives arrivera à échéance à la fin mars 2014. Des discussions sur la négociation coordonnée auront lieu lors de la rencontre de la journée des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle du 23 mars, dans le cadre de la Conférence des services sociaux. On y présentera un rapport détaillé sur les défis et les succès de l'actuelle ronde de négociation coordonnée. Les sections locales du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle ne se réuniront pas avant la conférence de cette année et c'est pourquoi nous les encourageons fortement à prendre part à la Conférence des services sociaux et à la réunion de négociation coordonnée qui aura lieu à l'automne.

Ateliers

À la lumière des attaques sans précédent lancées contre les travailleurs, les services que nous assurons et les syndicats, le Comité de coordination des travailleurs des services sociaux (CCTSS) a préparé une conférence axée sur les militants. Le 22 mars, tous les délégués assisteront à une conférence de militants au cours de laquelle des organisateurs syndicaux et communautaires parleront des façons d'organiser efficacement les membres, de défendre les services et les emplois et de monter des campagnes efficaces. Nous entreprendrons aussi la planification d'actions par région pour l'ensemble des sous-secteurs. Les participants prendront part à des ateliers de renforcement des compétences en matière de militantisme au cours desquelles ils apprendront comment mener des efforts de lobbying et des campagnes efficaces, faire de l'éducation des membres, susciter l'engagement des membres au sein du syndicat et organiser la mobilisation pour la défense des emplois, des services et plus.

À la recherche de clips vidéo et de photos !

Avez-vous des photos ou des vidéos de négociations, de campagnes, d'assemblées de membres, d'événements communautaires, de moyens de pression etc. ? Si oui, nous aimerions en obtenir copie ! Faites parvenir vos photos et vidéos à Uliana Siniavskaia à usiniavskaia@cupe.ca

Règlements du CCTSS

Les règlements du CCTSS peuvent être modifiés lors de toute conférence annuelle du CCTSS par un vote à la majorité des deux tiers.

Le règlement qui s'applique est le suivant :

Les propositions de modification des Statuts peuvent être faites par le biais d'une résolution d'une section locale dûment signée par le Président et le Secrétaire ou par le biais d'une recommandation du comité. Les propositions de modifications doivent être reçues par le Président au plus tard quarante (40) jours avant la tenue de la conférence annuelle. Les propositions de modifications doivent être distribuées aux sections locales au plus tard vingt et un (21) jours avant la tenue de la conférence annuelle.

Les modifications aux règlements seront proposées, débattues et soumises au vote en deux temps, d'abord lors de la plénière d'ouverture et ensuite lors de la plénière de fermeture.

Si votre section locale veut obtenir les règlements du CCTSS ou désire proposer une modification aux règlements, prenez contact avec Uliana Siniavskaia à usiniavskaia@cupe.ca

Les propositions de modifications aux règlements qui ont été élaborées par le Comité de coordination des travailleurs des services sociaux (CCTSS) pour étude par les participants à la conférence 2013 ont été jointes à ce document.

Prélèvement pour les services sociaux

Les règlements du CCTSS prévoient l'imposition d'un prélèvement de deux dollars par membre par année. Ce prélèvement a permis au comité de mener à bien d'ambitieux plans de travail au sein du secteur afin de relever les défis auxquels nos membres sont confrontés.

Le mandat du Comité de coordination du secteur des services aux personnes atteintes d'une déficience intellectuelle prévoit l'imposition d'un prélèvement de deux dollars par membre par année. Le secteur des services aux personnes atteintes d'une déficience intellectuelle a réalisé des gains importants par le biais de la négociation coordonnée.

Si votre section locale ne l'a pas encore fait, nous vous demandons de penser à verser ces prélèvements destinés aux services sociaux conformément à ce qui est prévu. Ces versements sont volontaires, mais les efforts coordonnés dans le secteur des services sociaux dépendent de la disponibilité des ressources nécessaires. Nous vous demandons donc de penser à verser ces prélèvements afin que notre travail coordonné puisse se poursuivre.

Vote

Les sections locales peuvent envoyer autant de délégués qu'elles le veulent à la conférence. Toutefois, pour ce qui est des votes sur les enjeux touchant le CCTSS, les règlements prévoient que le droit de vote est réparti de la façon suivante :

1 à 100 membres	2 délégués
101 à 250 membres	3 délégués
251 à 400 membres	4 délégués
Chaque tranche additionnelle de 150 membres	1 délégué supplémentaire
Conseils de district	1 délégué

Les sections locales qui représentent des membres des services sociaux et des membres qui n'en font pas partie ont un droit de vote correspondant seulement au nombre de membres faisant partie du secteur des services sociaux dans leur section locale.

Pour les sections locales composites et municipales, assurez-vous d'indiquer le nombre de membres faisant partie du secteur des services sociaux sur votre formulaire d'inscription.

C'est avec impatience que nous vous attendons à la conférence. Si vous avez besoin d'autres informations, prenez contact avec Uliana Siniavskaia à usiniavskaia@cupe.ca ou au (905) 739-3999, poste 235

En toute solidarité,



 Sarah Declerck
Coordonnatrice par intérim, services sociaux – Ontario



Carrie Lynn Poole-Cotnam
Présidente CCTSS

Pièces jointes

C.C. : Paul Moist, Charles Fleury, Division de l'Ontario, Linda Thurston-Neeley, Karen McNama, Kathy Johnson, Joe Courtney, Stella Yeadon, CCTSS

SD/us

sepb491

G:\Reps\kjohnson\clerical\2013 Social Service Sector\SSWCC Conference 2013\Second Call\Second Call Cover Letter-2013
21Jan13.docx

Modifications proposées par le CCTSS pour la Conférence 2013 du CCTSS

Proposition d'amendement omnibus aux règlements :

Que toutes les références aux juridictions et aux sous-juridictions soient remplacées par secteur et sous-secteur.

Article 6

Clause existante :

6.4 Syndiquer les agences de services sociaux non-syndiquées en collation avec la Direction de l'organisation et les autres structures du SFCP

Modification proposée :

6.4 Syndiquer les agences de services sociaux non-syndiquées *en collaboration* avec la Direction de l'organisation et les autres structures du SFCP.

Article 7

Clause existante :

7.1 Pour être mis en candidature, un membre doit provenir d'une section locale affiliée au SFCP Ontario.

Modification proposée :

7.1 Pour être mis en candidature, un membre doit provenir d'une section locale affiliée au SFCP Ontario *et avoir été nommé délégué à la conférence par sa section locale.*

Clause existante

7.2 Le comité sera élu pour un mandat de deux (2) ans. Le comité sera composé d'un (1) représentant de la santé et sécurité, d'un (1) représentant des travailleurs blessés (conformément aux articles 4.8 et 4.9), de trois (3) représentants de chacune des sous-juridictions suivantes, élus lors d'une réunion de leur sous-juridiction :

- a) Services de garde
- b) Services aux personnes atteintes d'une déficience intellectuelle
- c) Services sociaux municipaux
- d) Sociétés d'aide à l'enfance
- e) Agences communautaires (et)
- f) 1 membre de la section locale 1750 (la section locale 1750 informera le CCTSS de l'identité de son représentant au comité)

Modification proposée :

7.2 Le comité sera élu *par un vote à la majorité des voix, mais aucun candidat ne sera élu s'il obtient moins de 25 % du total des votes*, pour un mandat de deux (2) ans. Le comité sera composé d'un (1) représentant de la santé et sécurité, d'un (1) représentant des travailleurs blessés (conformément aux articles 4.8 et 4.9), de trois (3) représentants de chacun des sous-juridictions suivantes, élus lors d'une réunion de leur sous-juridiction :

- a) Services de garde
- b) Services aux personnes atteintes d'une déficience intellectuelle
- c) Services sociaux municipaux
- d) Sociétés d'aide à l'enfance
- e) Agences communautaires (et)
- f) 1 membre de la section locale 1750 (la section locale 1750 informera le CCTSS de l'identité de son représentant au comité)

Clause existante :

7.3 Chaque sous-juridiction aura la possibilité d'élire un remplaçant qui pourra prendre la place d'un membre élu du comité incapable de compléter son mandat.

7.4 Dans l'éventualité d'une démission ou d'une vacance à un poste, le comité pourra nommer un remplaçant, en tenant compte de la recommandation de la sous-juridiction touchée.

Modification proposée couvrant 7.3 et 7.4 et renumérotés par la suite.

Si un poste de représentant de sous-juridiction devient vacant de façon permanente, le poste sera offert au candidat arrivé deuxième lors de l'élection. Si le poste ne peut être comblé de cette façon, c'est le comité qui procédera à la nomination d'un remplaçant, en tenant compte de la recommandation de la sous-juridiction touchée.

Clause existante :

7.7 Si le Président quitte son poste en cours de mandat, c'est le Vice-président qui occupera ses fonctions jusqu'à ce que le comité puisse se réunir et élire un nouveau Président.

Modification proposée :

7.7 Si le Président quitte son poste en cours de mandat, c'est le Vice-président qui occupera ses fonctions jusqu'à ce que le comité puisse se réunir et élire un nouveau Président et ce, *dès que la chose sera raisonnablement possible.*

Clause existante :

7.9 Le comité a l'autorité de déclarer vacant le poste d'un membre du comité qui a été absent de deux (2) réunions consécutives sans excuse valable.

Modification proposée :

7.9 Le comité a l'autorité de déclarer vacant le poste d'un membre du comité qui a été absent de deux (2) réunions consécutives sans *motif valable.*

Clause existante :

7.10 Un représentant de la santé et sécurité sera élu afin de représenter le CCTSS au Comité de la santé et sécurité de la Division de l'Ontario, tous les deux ans, lors des années paires, par l'ensemble des délégués présents à la conférence annuelle.

La personne élue devra détenir une formation en santé et sécurité de niveaux 1 et 2 ou l'équivalent, comme condition minimale.

Le représentant de la santé et sécurité sera membre du CCTSS et fera rapport au comité de tous les enjeux de santé et sécurité touchant le CCTSS.

- a) Un (1) remplaçant sera élu pour le poste de représentant de la santé et sécurité. Il remplacera le membre élu advenant qu'il soit dans l'impossibilité de compléter son mandat.
- b) En vertu des Statuts de la Division de l'Ontario, le représentant de la santé et sécurité élu lors de la Conférence des services sociaux représentera les travailleurs des services sociaux au Comité provincial de la santé et sécurité. Si le représentant de la santé et sécurité est incapable de représenter le secteur plus de deux (2) fois au cours de son mandat sans raison valable, le poste sera considéré vacant par le Président du CCTSS et le remplaçant élu lors de la conférence prendra sa place pour représenter les intérêts du secteur.

Modification proposée :

7.10 Un représentant de la santé et sécurité sera élu afin de représenter le CCTSS au Comité de la santé et sécurité de la Division de l'Ontario, tous les deux ans, lors des années paires, par l'ensemble des délégués présents à la conférence annuelle.

La personne élue devra détenir une formation en santé et sécurité de niveaux 1 et 2 ou l'équivalent, comme condition minimale.

Le représentant de la santé et sécurité sera membre du CCTSS et fera rapport au comité de tous les enjeux de santé et sécurité touchant le CCTSS.

a) Si le poste de représentant de la santé et sécurité devient vacant de façon permanente, le poste sera offert au candidat arrivé deuxième lors de l'élection. Si le poste ne peut être comblé de cette façon, c'est le comité qui précédera à la nomination d'un remplaçant.

b) En vertu des Statuts de la Division de l'Ontario, le représentant de la santé et sécurité élu lors de la Conférence des services sociaux représentera les travailleurs des services sociaux au Comité provincial de la santé et sécurité. Si le représentant de la santé et sécurité est incapable de représenter le secteur plus de deux (2) fois au cours de son mandat, *soit aux réunions du Comité du CCTSS ou aux réunions du Comité de la santé et sécurité du SCSFP Ontario, sans raison valable, le comité aura l'autorité de déclarer le poste vacant.*

Clause existante :

7.11 Un représentant des travailleurs blessés sera élu afin de représenter le CCTSS au Comité des travailleurs blessés de la Division de l'Ontario, tous les deux ans, lors des années paires, par l'ensemble des délégués présents à la conférence annuelle.

La personne élue devra détenir une formation de la CSPAAT de niveaux 1 et 2 ou l'équivalent, comme condition minimale.

Le représentant de la santé et sécurité sera membre du CCTSS et fera rapport au comité de tous les enjeux de santé et sécurité touchant le CCTSS.

a) Un (1) remplaçant sera élu pour le poste de représentant de la santé et sécurité. Il remplacera le membre élu advenant qu'il soit dans l'impossibilité de compléter son mandat.

b) En vertu des Statuts de la Division de l'Ontario, le représentant de la santé et sécurité élu lors de la Conférence des services sociaux représentera les

travailleurs des services sociaux au Comité provincial de la santé et sécurité. Si le représentant de la santé et sécurité est incapable de représenter le secteur plus de deux (2) fois au cours de son mandat sans raison valable, le poste sera considéré vacant par le Président du CCTSS et le remplaçant élu lors de la conférence prendra sa place pour représenter les intérêts du secteur.

Modification proposée :

7.11 Un représentant des travailleurs blessés sera élu afin de représenter le CCTSS au Comité des travailleurs blessés de la Division de l'Ontario, tous les deux ans, lors des années paires, par l'ensemble des délégués présents à la conférence annuelle.

La personne élue devra détenir une formation de la CSPAAT de niveaux 1 et 2 ou l'équivalent, comme condition minimale.

Le représentant des travailleurs blessés sera membre du CCTSS et fera rapport au comité de tous les enjeux liés aux travailleurs blessés touchant le CCTSS.

- a) **Si le poste de représentant des travailleurs blessés devient vacant de façon permanente, le poste sera offert au candidat arrivé deuxième lors de l'élection. Si le poste ne peut être comblé de cette façon, c'est le comité qui procédera à la nomination d'un remplaçant.**

- b) En vertu des Statuts de la Division de l'Ontario, le représentant des travailleurs blessés élu lors de la Conférence des services sociaux représentera les travailleurs des services sociaux au Comité provincial des travailleurs blessés. Si le représentant des travailleurs blessés est incapable de représenter le secteur plus de deux (2) fois au cours de son mandat, *soit aux réunions du Comité du CCTSS ou aux réunions du Comité des travailleurs blessés du SFCP Ontario, sans raison valable, le comité aura l'autorité de déclarer le poste vacant.*

Clause existante :

8.5 Les frais d'inscription demandés aux délégués seront déterminés par le comité pour chaque conférence, sur la base des coûts engendrés par la conférence.

Les membres titulaires du Comité des services sociaux se verront automatiquement accorder le statut de délégué à la conférence, mais ils ne seront pas admissibles à être réélus à moins d'être des délégués accrédités de leur section locale.

La conférence sera régie par les Statuts du Syndicat canadien de la fonction publique.

Modification proposée :

8.5 Les frais d'inscription demandés aux délégués seront déterminés par le comité pour chaque conférence, sur la base des coûts engendrés par la conférence.

Les membres titulaires du Comité des services sociaux se verront automatiquement accorder le statut de délégué à la conférence.

La conférence sera régie par les Statuts du Syndicat canadien de la fonction publique.

ARTICLE 11 - Dépenses

Clause existante :

Les membres du comité, lorsqu'ils engagent des dépenses ou doivent déclarer du temps perdu au nom et avec l'autorisation du Comité de coordination des travailleurs des services sociaux, seront remboursés conformément à la politique du SCFP Ontario portant le remboursement des dépenses des membres du Conseil exécutif de la Division de l'Ontario, tel que modifiée de temps à autre. Il est entendu que le CCTSS ne couvrira pas les coûts liés à la participation des membres du Comité du CCTSS à la Conférence des services sociaux de l'Ontario. Tous les membres du comité du CCTSS devront présenter reçus et pièces justificatives au coordonnateur du comité, conformément à la politique du SCFP Ontario.

Modification proposée :

Les membres du comité, lorsqu'ils engagent des dépenses ou doivent déclarer du temps perdu au nom et avec l'autorisation du Comité de coordination des travailleurs des services sociaux, seront remboursés conformément *aux politiques financières* du SCFP Ontario. Il est entendu que le CCTSS ne couvrira pas les coûts liés à la participation des membres du Comité du CCTSS à la Conférence des services sociaux de l'Ontario. Tous les membres du comité du CCTSS devront présenter reçus et pièces justificatives au coordonnateur du comité, conformément *aux politiques financières* du SCFP Ontario.

SD/us

sepb491

G:\Reps\kjohnson\clerical\2013 Social Service Sector\SSWCC Conference 2013\Second Call\Proposed ByLaw Amendments
SSWCC to Conference 2013-21Jan13.doc



SECTEUR DES SERVICES SOCIAUX

RÉSERVEZ CES DATES

Deuxième appel

CONFÉRENCE 2013 DU SECTEUR DES SERVICES SOCIAUX

DU JEUDI 21 MARS - SOIRÉE

AU DIMANCHE 24 MARS À 13 H

LA RENCONTRE ET CONFÉRENCE AURA LIEU AU :

CENTRE SHERATON DE TORONTO

123, Rue Queen Ouest

Toronto, ON M5H 2M9

Nous demandons aux sections locales de faire leurs réservations d'hôtel auprès de
W.E. Travel.

1-888-676-7747 (sans frais)

Demandez Christina ou Nora

La date limite est le 26 février 2013

[Précisez que vous êtes de la conférence du CCTSS au moment d'effectuer votre réservation]

Besoins particuliers :

FRAIS D'INSCRIPTION (par délégué):

Affiliés :

215.00 \$ jusqu'au 11 mars 2013

265.00 \$ à compter du 12 mars 2013

Non-affiliés :

375.00 \$ jusqu'au 11 mars 2013

425.00 \$ à compter du 12 mars 2013

**Remarque : il n'y a pas de limite au nombre de délégués qu'une section locale
peut inscrire**

Pour information, prenez contact avec :

Uliana Siniavskaia au 905-739-3999, poste 235 ou usiniavskaia@cupe.ca

REMARQUE: Espace pour des inscriptions additionnelles à l'endos

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Conférence 2013 des services sociaux SCFP

Deuxième appel

Frais d'inscription : Jusqu'au 11 mars 2013 - Affiliés : 215.00 \$ (par délégué) Non-affiliés: 375.00 \$ (par délégué)

À compter du 12 mars 2013 Affiliés : 265.00 \$ (par délégué) Non-affiliés: 425.00 \$ (par délégué)

(PLEASE PRINT CLEARLY)

Nom	#de section locale et d'unité	Courriel (si disponible)	Téléphone

SIGNÉ: _____ **SECTION LOCALE** _____ **NOMBRE DE MEMBRES DE LA SECTION LOCALE:** _____

S'IL S'AGIT D'UNE SECTION LOCALE COMPOSITE DU MUNICIPAL, INDIQUEZ LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS DES SERVICES SOCIAUX : _____

EMPLOYEUR: _____ **PERSONNE RESSOURCE DE LA SECTION LOCALE:** _____

**Nous demandons aux sections locales d'effectuer toutes leurs réservations d'hôtel par le biais de W.E. Travel.
1-888-676-7747 (sans frais)
Demandez Christina ou Nora**

[Mentionnez la Conférence des services sociaux du CCTSS lorsque vous faites les réservations]

COMPLÉTEZ ET RETOURNEZ CE FORMULAIRE D'INSCRIPTION AVEC VOTRE CHÈQUE À L'ORDRE DU SCFP ONTARIO – CONFÉRENCE DU CCTSS

(Conservez une copie du formulaire dans vos dossiers)

RETOURNEZ LE TOUT À :

SCFP Ontario – Conférence des services sociaux (2013)

a/s: Uliana Siniavskaia

80 Commerce Valley Drive East – Markham, ON – L3T 0B2

COTISATION VOLONTAIRE SERVICES SOCIAUX 2013 INCLUSE ? OUI _____ NON _____ PAYÉE _____

COTISATION VOLONTAIRE SERVICES SOCIAUX 2013 INCLUSE ? OUI _____ NON _____ PAYÉE _____

<i>NOM</i>	<i>#de section locale et d'unité</i>	<i>Courriel (si disponible)</i>	<i>Téléphone</i>

(SVP écrire clairement)



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCÈS AUX SERVICES

(Faire des copies de ce formulaire et le distribuer à chacun des délégués)

N° de section locale _____

(En lettres moulées)

Nom du délégué : _____

Adresse : _____

Code postal _____

Téléphone : (maison) _____

(bureau) _____

Email : _____

Cocher le ou les services attendus : (Tous les services seront fournis par SCFP-Ontario) :

Guide/aide personnelle

Je fournirai mes propres

Un est exigé

Interprétation en langage des signes

Accès pour fauteuil roulant

Aide à l'inscription

Aide en cas d'évacuation

Communication Alternative

Traduction française

Sous-titrage en temps réel

Média de remplacement

Gros caractères (Corps _____)

**J'ai besoin de matériaux à l'avance
(afin d'adapter à une incapacité)**

Format électronique

Allergies importantes (Spécifiez)

Aurez-vous besoin d'autres aménagements ? (Spécifiez)

Aurez-vous besoin d'autres mesures d'accommodement à l'hôtel (comme un téléimprimeur, une alarme visuelle, etc.)? (Spécifiez)

Si vous désirez obtenir d'autres services, inscrivez-le ici (Spécifiez)

Compléter et retourner ce formulaire avant le **26 février 2013** à :
Demande d'accès du SCFP-Ontario
80, rue Commerce Valley E., bureau 1
Markham, Ontario L3T 0B2
905-739-9739 ou Télécopieur : 905-739-9740



Subvention pur garde de la famille ou d'une personne à charge

Nom de la personne requérante:

Section local:

Le SCFP ne rembourse que les dépenses excédant le coût habituel. (P. ex. s'il vous en coûte régulièrement 30,00 \$ par jour et que vous devez payer 40,00 \$ par jour assister à un événement du SCFP, vous devriez donc réclamer l'excédent de 10,00 \$). Vous pouvez réclamer jusqu' à 50,00 \$ par jour – les reçus louvent être joints à la réclamation. Veuillez indiquer les dates auxquelles les dépenses ont été encourues, ainsi que l'excédent quotidien.

Événement ou congrès:

DATE	COÛT (par jour)
TOTAL	\$

Veuillez libeller le chèque au nom de la personne requérante

Section locale

Adresse postal :

(1) _____
Signature de la personne requérante

(2) _____
*signature de deux dirigeants(es) de la section locale,
une de ces deux personnes n'étant pas la personne requérante*

Ce formulaire doit être rempli et acheminé au plus tard 30 jours après les dates de dépenses, à :
SCFP Ontario
80, promenade Commerce Est, bureau 1
Markham (ONTARIO) L3T 0B2
Tél.: 905-739-9739 Téléc: 905-739-9740

N° chèque _____

Date: _____

Tout(e) délégué(e) ayant l'amener un ou des enfant(s) au congrès doit remplir **un formulaire par enfant à inscrire**. (On peut photocopier des exemplaires additionnels).

Fonction: _____

INSCRIPTION (en caractères d'imprimerie)

Nom de l'enfant	Âge	Problèmes médicaux, allergies ou soins spéciaux

CONSENTEMENT

Je, _____ (parent/gardien(ne)), permet par les présentes à mon enfant ci-dessus inscrit de participer aux activités de loisirs et de recreation offertes sur place par le personnel formé de la garderie du congrès ci-dessus nommé.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

Je, _____ ((parent/gardien(ne))), degage par les présentes le SCFP Ontario de toute reclamation en dommages pour la sécurité ou la santé de mon enfant ci-dessus inscrit, quelle qu'en soit la cause, pendant sa participation à l'une ou l'autre des activités de la garderie du congrès ci-dessus nommé.

Signé: _____ Date: _____

Parent/gardien(ne) : _____

Adresse : _____

_____ Code postal _____

Téléphone (residence) _____ (travail) _____ Section locale _____

Signature d'un témoin: _____ Date: _____

Nom du témoin: _____

Veuillez remplir et retourner le formulaire ci-dessus
un mois avant le 26 février
 SCFP Ontario
 80, rue Commerce Valley E., bureau 1
 Markham, Ontario L3T 0B2
 Téléphone: 905-739-9739 ou Télécopieur: 905-739-9740

DIRECTIVES POUR OBTENIR UNE AIDE PERMETTANT AUX SECTIONS LOCALES D'ASSISTER AUX CONFÉRENCES SECTORIELLES

CRITÈRES

Afin d'être considérée pour recevoir une aide, la section locale doit entrer dans une des quatre catégories suivantes :

1. Être une petite section locale du secteur qui compte moins de 100 membres.
 2. Être une section locale du Nord située au nord de la rivière des Français ou à plus de 500 kilomètres du lieu de l'événement.
 3. Être une section locale nouvellement formée qui négocie présentement sa première convention collective.
 4. Être une section locale qui a été en grève ou en lock-out au cours de l'année précédente menant à la conférence.
- Afin qu'une section locale soit considérée pour recevoir une aide, elle doit répondre aux exigences suivantes :
1. À l'exception des sections locales qui négocient une première convention collective, la section locale doit être à jour quant à ses paiements de la capitation au SCFP-Ontario.
 2. Aux fins de cette exigence, à jour signifie ne pas être plus de trois mois en arrérages au moment où la subvention pour la conférence est octroyée.
 3. La section locale doit démontrer une incapacité de payer.

DÉMONSTRER L'INCAPACITÉ DE PAYER

L'incapacité de payer d'une section locale sera déterminée selon les liquidités dépassant 10 fois le montant pour l'envoi d'une personne déléguée à la conférence en question. Par exemple, s'il est déterminé que le coût pour l'envoi d'une personne déléguée est de 1 000,00 \$, la section locale doit avoir moins de 10 000,00 \$ à sa disposition en argent. Le processus qui suit sera appliqué :

1. Une fois le formulaire de demande reçu, la secrétaire-trésorière déterminera le coût pour la participation de la section locale basé sur la réalité de la journée de ses personnes déléguées (emplacement, salaires, hébergement et frais d'inscription).
2. La section locale devra démontrer une incapacité de payer en soumettant à la secrétaire-trésorière un rapport des syndicats de la section locale récent et approuvé. La section locale devra également envoyer une copie de son relevé bancaire qui identifiera les liquidités.
3. Le mobilier de bureau, les équipements et la propriété ne seront pas considérés aux fins de détermination des biens.
4. Des circonstances particulières, comme un arbitrage ou une campagne pour éviter la grève en cours, seront considérées dans la détermination de l'incapacité de payer de la section locale.

DEMANDE

Afin qu'une section locale soit considérée pour recevoir une aide pour assister à un événement, un formulaire de demande doit être rempli et envoyé à la secrétaire-trésorière avant la date limite précisée sur le formulaire de demande d'aide. Un tel formulaire ainsi que les directives seront envoyés par la poste avec l'avis de convocation à la conférence.

AIDE FINANCIÈRE

L'aide aux sections locales doit être incluse dans le budget de la conférence en utilisant les revenus de la conférence. L'aide doit être limitée à ce qui suit :

1. L'aide sera normalement limitée à une personne membre par section locale. L'aide ne sera pas disponible si la section locale envoie autrement une personne déléguée.
2. Il n'y aura pas de frais d'inscription pour assister à l'événement et une telle personne déléguée aura tous les droits et privilèges conformément aux règlements du secteur.
3. Le voyage aller-retour sera payé en cas de voyage en avion ou en train et on remboursera le kilométrage en cas de voyage en automobile. La décision sera fondée sur le moyen de transport le plus économique et le plus raisonnable.
4. Lorsque possible et lorsqu'une conférence a des chambres gratuites inutilisées, l'hébergement peut également être fourni.

SECTIONS LOCALES NOUVELLEMENT FORMÉES

Du soutien additionnel peut être offert en reconnaissance des sections locales nouvellement formées qui n'ont pas de convention collective et au sein desquelles aucune cotisation syndicale n'est perçue. Un tel soutien doit être considéré au moment de la planification du budget de la conférence.



**Demande de soutien
d'une section locale
pour une participation
à la Conférence du CCTSS**

N° de la section locale : _____

Nom de la personne déléguée qui assistera à l'événement : _____

Personne-ressource pour la section locale : _____

Adresse de courrier électronique : _____

Numéro de téléphone pour rejoindre la personne le jour : _____

Nombre de membres au sein de la section locale : _____

Est-ce que la section locale négocie présentement une première convention collective?

OUI NON

Est-ce que la section locale a été en grève ou en lock-out au cours de la dernière année?

OUI NON

Moyen de transport : Avion Train Voiture

Veillez joindre les documents suivants (***ne s'applique pas aux sections locales nouvellement formées qui négocient une première convention collective***) :

1. Récent rapport des syndics approuvé
2. Copie du relevé bancaire à jour

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR LE TOUT AVANT LE 26 février À :

Candace Rennick, secrétaire-trésorière

SCFP-Ontario

80, rue Commerce Valley E, bureau 1

Markham (ONTARIO) L3T 0B2

2013

SECTEUR DES SERVICES SOCIAUX (CCTSS)
FORMULAIRE DE COTISATION

Prière de retourner ce formulaire avec votre chèque

Section locale SCFP : _____

Nom de l'employeur : _____

Nombre de travailleurs des Sociétés d'aide à l'enfance : Temps plein - Temps partiel -	
Nombre des travailleurs des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle : Temps plein - Temps partiel -	
Nombre de travailleurs des Services sociaux municipaux OU travailleurs de la section locale 1750 : Temps plein - Temps partiel -	
Nombre de travailleurs des agences communautaires : Temps plein - Temps partiel -	
Nombre de travailleurs des Services de garde : Temps plein - Temps partiel -	
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES DES SERVICES SOCIAUX :	

**NOMBRE TOTAL DE MEMBRES X 2.00 \$ =
COTISATION VOLONTAIRE DES SERVICES SOCIAUX
INCLUDE**

\$

Faites votre chèque à l'ordre de : SCFP Ontario – Cotisation Services sociaux

**Adressez à : *Uliana Siniavskaia, Bureau régional du SCFP*
80 Commerce Valley Drive East
Markham, Ontario L3T 0B2**

S'il vous plaît noter: Ces versements sont volontaires, mais les efforts coordonnés dans le secteur des services sociaux dépendent de la disponibilité des ressources nécessaires. Nous vous demandons donc de penser à verser ces prélèvements afin que notre travail coordonné puisse se poursuivre.

2013

FORMULAIRE DE COTISATION
SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE
INTELLECTUELLE

Prière de retourner ce formulaire avec votre chèque

Section locale #: _____

Nom de l'employeur: _____

Nombre de travailleurs des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle : temps plein - Temps partiel -	
NOMBRE DE MEMBRES X 2.00 \$ = MONTANT DE LA COTISATION VOLONTAIRE POUR LES SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	\$

Veillez libeller votre chèque à l'ordre de SCFP Ontario : – Cotisation volontaire – Déficience intellectuelle

Adressez à : *Uliana Siniavskaia, Bureau régional du SCFP*
80 Commerce Valley Drive East
Markham, Ontario L3T 0B2

S'il vous plaît noter: Ces versements sont volontaires, mais les efforts coordonnés dans le secteur des services sociaux dépendent de la disponibilité des ressources nécessaires. Nous vous demandons donc de penser à verser ces prélèvements afin que notre travail coordonné puisse se poursuivre.

À TOUTES LES PRÉSIDENTES, CONFÉRENCE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES SERVICES SOCIAUX DU SCFP-ONTARIO :

En tant que travailleuses et travailleurs des services sociaux, bien que toujours en croissance et en expansion, nous représentons quand même la majorité des petites sections locales (moins de 100 équivalents à temps plein) au SCFP-Ontario. Au cours de la dernière année, nous avons également syndiqué quelques nouvelles sections locales qui négocient leur première convention collective et n'ont pas encore commencé à percevoir de cotisations syndicales.

Ces sections locales sont souvent isolées géographiquement, et encore plus souvent isolées financièrement. Le niveau de militantisme au sein de ces sections locales est incroyable, mais les membres sont souvent incapables de participer à toutes les activités offertes par le SCFP en raison du coût.

Dans un effort pour traiter de ce manque identifié pour des occasions d'acquérir de l'expérience et d'apprendre, et pour voir à ce que la véritable voix de toutes les personnes membres que nous représentons soit entendue, le Comité de coordination des travailleuses et travailleurs des services sociaux s'est efforcé de trouver des façons de faire participer ces membres à sa conférence annuelle.

Nous continuons d'essayer de trouver des façons de faire avancer ce projet et nous demandons vos commentaires. Nous souhaitons obtenir les commentaires des petites sections locales, des nouvelles sections locales et des grandes sections locales afin d'établir comment nous pouvons travailler ensemble pour étendre le militantisme au sein de notre syndicat.

Le comité fera tous les efforts afin de maximiser les occasions pour les petites sections locales et les nouvelles sections locales afin qu'elles puissent assister à la conférence.

Veillez prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

Numéro de la section locale : _____ **Nombre total de membres :** _____

Sous-jurisdiction (c'est-à-dire organismes communautaires, services de garde, etc.) : _____

† **Ma section locale ne peut participer à la prochaine Conférence des travailleuses et travailleurs des services sociaux, à Toronto, mais nous pourrions y participer avec l'aide suivante :**

Inscription subventionnée	†	Frais de déplacement	†
Hébergement	†	Indemnité de repas	†
Salaires perdus	†	Orientation	†
Mentorat par un pair	†	Services de garde	†
Autre	_____		

† **Ma section locale est prête à aider les membres qui ne pourraient pas participer à la prochaine Conférence des travailleuses et travailleurs des services sociaux, à Toronto, sans cette aide, en payant pour ce qui suit :**

Inscription subventionnée	†	Frais de déplacement	†
Hébergement	†	Indemnité de repas	†
Salaires perdus	†	Mentorat par un pair	†
Autre	_____		

Veillez retourner le questionnaire à l'attention de Uliana Siniavskaia

305, avenue Milner, bureau 800, Scarborough (Ontario) M1B 3V4

ou

par télécopieur au 416-292-2839